



INFORMATION CONCERNANT LES DECLARATIONS DE CREATIONS ET DE VACANCES D'EMPLOI, LES OFFRES D'EMPLOIS ET LES DECISIONS DE RECRUTEMENT

Dans le courant du mois de septembre 2011, le Centre de gestion du Puy-de-Dôme a adressé à toutes ses collectivités affiliées, des identifiants de connexion au site emploi territorial (www.emploi-territorial.fr).

Ces identifiants permettent désormais à ces collectivités de faire la saisie de toutes leurs déclarations de création ou de vacances d'emploi, leurs offres d'emploi et leur décision de recrutement.

Lorsqu'un emploi est créé ou devient vacant, à peine de nullité des nominations, l'autorité territoriale en informe le Centre de gestion de son ressort géographique (Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, articles 23 et 41). Cette information se fait, maintenant, par le site emploi territorial.

Pour les collectivités n'ayant pas participé aux 2 réunions d'information de ce site (les 4 et 13 octobre 2011), un guide utilisateur est téléchargeable sur la **page d'accueil** du site du Centre de gestion du Puy-de-Dôme (www.cdg63.fr), en accès adhérent, dans la partie intitulée « Emploi ».

Les collectivités n'ayant pas reçu leurs codes ou les ayant égarés peuvent prendre contact avec le service emploi du CDG63, qui les leur transmettra.

Je vous rappelle que ces identifiants permettent également de consulter les profils des candidats inscrits sur le site emploi territorial (recherche d'emploi, mutation, détachement...).

Le service emploi reste à la disposition des collectivités souhaitant des informations complémentaires.